

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE  
ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**  
**du " VAL DE LIGNE "**  
07110 LARGENTIERE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

**Séance du 13 novembre 2023**

L'An deux mille vingt-trois et le treize novembre à 18 heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame BAULAND Brigitte, Présidente, au siège de la Communauté de Communes

**Présents :** Mme MOUTERDE Hélène, Mme AUDREN Sabine (CHASSIERS), M GRATTEPANACHE Gilles (CHAZEUX), M VEDOVATO Bernard (JOANNAS), M ROSE Hermand, M PAUL André, M VILLALONGA Jérémy, Mme FOURNET Claudine, Mme ANJOLRAS Huguette(LARGENTIERE), M NURY Didier, M. DELEUZE Johan (LAURAC), M CHANIOL Bernard (MONTREAL), M. VIELFAURE Robert (ROCHER), M BOIRON Bernard (SANILHAC), Mme BAULAND Brigitte (TAURIERS), M AUBERT Yves (UZER), Mme ALLEFRESDE Laurence (PRUNET)

Absents excusés : M HERNANDEZ Christian, Mme MAIGRON Agnès, Mme OUZEBIHA Arlette, Mme BALAZUC Marie Hélène, Mr BEAULATON David

Absents :Mme MOLLEN Dominique, Mme DIMINO Magali, Mme CAUVIN COCATRE Clarisse

**Pouvoirs :**

M HERNANDEZ Christian donne pouvoir à Mme BAULAND Brigitte

Mme MAIGRON Agnès donne pouvoir à M PAUL André

Mme BALAZUC Marie Hélène donne pouvoir à M BOIRON Bernard

M BEAULATON donne pouvoir à M CHANIOL Bernard

Mme OUZEBIHA Arlette donne pouvoir à Mme ANJOLRAS Huguette

**Secrétaire de séance :** Mme MOUTERDE Hélène

**OBJET : PLU LARGENTIERE - MODIFICATION N°2 C20231113-03**

Madame la Présidente laisse la parole à M DELEUZE Johan, vice président qui rappelle que par délibération du 16 Décembre 2015, le Conseil Municipal de Largentière a approuvé le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Largentière.

Ce document classe en zone AU fermée, les terrains situés dans le secteur de Roustany, parcelles A764, A766, A767, A768, A676.

Depuis l'approbation du PLU, l'urbanisation de la commune est contrainte par un Plan de Prévention des Risques Miniers, un Plan des Risques Pollution et un Plan de Prévention des Risques Inondations. De plus, les enveloppes urbaines actuelles restantes ne permettent pas de produire des logements rapidement. Parallèlement le nombre d'habitants sur la commune ne cesse de baisser alors que la demande en terrains constructibles est existante.

Afin de stopper l'hémorragie démographique, de stabiliser la population communale et de maintenir les services et équipements sur le bourg-centre du territoire, il convient d'actionner promptement les rares leviers possibles.

Aussi, la commune de Largentière souhaite ouvrir la zone AU du secteur Roustany, plus précisément densifier ce dernier sur les parcelles A0764 et A0676.

Pour cela, la communauté de communes du Val de Ligne compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale doit lancer une modification du PLU de Largentière.

Cette procédure de modification viendrait en parallèle de la procédure de révision du PLU en cours.

Le conseil communautaire du Val de Ligne avait validé le 17 juillet dernier l'offre financière du bureau d'études IATE d'un montant de 4188 euros TTC pour «une modification simplifiée du PLU de

Largentière concernant l'adaptation du règlement écrit de la zone AU pour le raccordement au réseau eaux usées ». A l'époque la mairie pensait que l'ouverture de la zone AU pour tenir compte des modes de raccordement au réseau eaux usées ouvrirait simplement la zone hors cela n'est pas le cas.

Aujourd'hui cette offre financière peut être adaptée au suivi de la procédure de modification du PLU de Largentière pour l'ouverture de la zone AU quartier Roustany.

La commune de Largentière travaillera avec la communauté de communes du Val de Ligne et les services compétents (Etat, SCoT) pour mener à bien cette procédure.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à 21 voix pour et 1 abstention :

- de remplacer la procédure de modification simplifiée actée le 17 juillet 2023 par une procédure de modification dont l'objet est sus-cité et dans les mêmes conditions affichées à l'offre financière « Modification simplifiée n°1 » de mai 2023.
- de donner tout pouvoir à madame la Présidente pour mener à bien ce dossier.

Annexes : offre financière d'IATE de mai 2023 signée et délibération du 17 juillet 2023

Nombre de délégués en exercice :	25
Nombre de présents:	17
Nombre de votants:	21
Pour :	22
Contre	

Fait et délibéré à Largentière, les jours, mois et an que dessus  
Au registre suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
A Largentière, le 14 novembre 2023  
La Présidente,

Mme BACQUAND Brigitte

